

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 14 mai 2025  
L'an deux mille vingt-cinq le vingt mai à 18h30  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire

Date de la séance : 20 mai 2025

Etaient présents : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémy Roseau, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Laurent Weinreich, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Christian Grelé, Précilla Carré, Eric Huet, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.

En exercice : 29  
Présents : 20  
Pouvoir : 6

Excusés : Marinette Lebon, Véronique Gicquel-Auzannet, Corentin Riou, Emmanuelle Isabelle, Delphine Besson, Anne-Claire Poignard,

Votants : 26

Absents : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Emmanuel Bardeau  
Corentin Riou a donné pouvoir à Catherine Letellier  
Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémy Roseau  
Delphine Besson a donné pouvoir à Sandrine Boire  
Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Christian Asse

Sandrine BOIRE est désignée secrétaire de séance.

DEL2025\_05\_05

**PRINCIPE DE GESTION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT HEBDOMADAIRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Ville de Pont l'Evêque a confié en 2016 la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire, par voie de délégation de service public à la SAS des Fils de madame GERAUD pour une durée initiale de 6 ans. Cette délégation a été prolongée par avenants du fait de la mise en place du projet de création de halle, dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », portant le terme du contrat au 31 Décembre 2025.

L'assemblée délibérante doit par conséquent, statuer sur le principe de gestion du marché hebdomadaire, au vu du rapport établi conformément à l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce rapport a pour objet de présenter :

- ✓ les caractéristiques des différents modes de gestion
- ✓ les objectifs de la collectivité desquels découlent le montage retenu et les principales caractéristiques du futur contrat

Vu les articles L 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 20 mai 2025

Vu l'avis favorable du comité technique de la collectivité en date du 20 mai 2025,

Vu la consultation du syndicat des commerçants non sédentaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés :

- **EMET** un avis favorable sur le principe de renouvellement d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du marché hebdomadaire
- **EMET** un avis favorable sur le lancement de la procédure de délégation de service public sur la base des caractéristiques définies dans le rapport de présentation ci-annexé
- **APPROUVE** le projet de règlement de marché ajusté aux conditions 2025
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Sandrine BOIRE

Le Maire

Yves DESHAYES

